

Adresser la correspondance :  
Marie-ange DELAVENNE  
2, Allée du Marais  
40220 TARNOS  
Tél. 06 76 46 52 87

Mr LESPADÉ, Maire de Tarnos  
MAIRIE DE TARNOS  
Bd Jacques Duclos  
40220 TARNOS

RECOMMANDE AVEC A/R

Tarnos, le 27 Septembre 2012

Objet : DEMANDE JUSTIFICATIFS FETE DES PINS  
2ème DEMANDE

Mr le Maire,

Suite à votre courrier en date du 1er Août en réponse à notre demande du 8 Juillet 2012, nous vous faisons remarquer que le courrier que nous vous avons adressé n'est pas spécifique à Mme DELAVENNE mais au nom des 5 élus signataires.

Concernant vos réponses, nous constatons qu'une fois de plus vous ne répondez pas aux questions dès lors qu'elles vous dérangent.

Nous n'avons pas eu d'éclaircissement quant à nos demandes concernant :

- La somme que représente le temps de travail des employés municipaux
- La facture du coût de la consommation électrique et de l'eau
- La facture du coût de la location des bungalows d'hygiène publique
- La facture de la location des chapiteaux

Qu'il soit bien compris de tous qu'il n'est pas question pour nous de remettre en cause la politique communale envers les associations.

Nous vous faisons remarquer qu'un parti politique comme le Parti Communiste n'est pas une association comme les autres.

Vous êtes Maire Communiste de la ville de Tarnos et donc une charnière importante dans le fonctionnement du Parti Communiste.

Nous sommes assez surpris que la Convention de Mise à disposition du local du Parc de la Nature au Parti Communiste n'ait pas fait l'objet d'une décision en Conseil Municipal comme c'est le cas habituellement mais d'une simple « décision du maire ».

Vous concédez que cette démarche est « assez singulière mais unanimement appréciée ». Ceci est une façon de reconnaître le mélange des genres ont nous parlions plus haut. Quant à l'appréciation unanime cette affirmation n'engage que vous.

Ces facilités que vous accordez à votre Parti est un mélange des genres difficilement acceptable dans une démocratie. Est-ce que les autres Partis Politiques seraient traités avec autant de mansuétude de votre part ?

A défaut d'une réponse rapide et précise à nos interrogations dans les délais impartis par la loi nous nous verrons dans l'obligation de saisir la C.A.D.A sans aucune autre saisine de notre part.

D'avance nous vous remercions, et, vous prions d'agréer, Mr le Maire, nos salutations.

**Groupe d'Elus de gauche Tarnosiens**

Antoine ROBLES - Marie-Ange DELAVENNE-Thierry CAZAURANG – Elie MARCIANO –  
Angélique GRANDENER

Pour le Groupe  
Marie-ange DELAVENNE

Copie : DGS - Responsables de service